

ARRÊTÉ N° 2023_106

DONNANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE À MME GAËLLE GALAND, DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE DES SERVICES DU DÉPARTEMENT, CHARGÉE DU PÔLE RESSOURCES HUMAINES ET MODERNISATION ET D'UNE PARTIE DU PÔLE RESSOURCES ET MOYENS DES SERVICES À LA DIRECTION GÉNÉRALE

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'élection le 1^{er} juillet 2021 de M. Stéphane Troussel à la présidence du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis ;

Vu l'arrêté du président du Conseil départemental n° 2021-268 du 1^{er} juillet 2021 donnant délégation de signature à M. Laurent Dechandon ;

Vu l'arrêté du président du Conseil départemental n° 2021-269 du 1^{er} juillet 2021 donnant délégation de signature à Mme Gaëlle Galand ;

Sur proposition du directeur général des services du Département ;

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. - Délégation est donnée à Mme Gaëlle Galand, directrice générale adjointe des services du Département, chargée du pôle ressources humaines et modernisation et d'une partie du pôle ressources et moyens des services à la direction générale, à l'effet de signer tous actes, correspondances, délibérations, arrêtés, marchés, contrats divers, se rapportant à l'administration du Département de la Seine-Saint-Denis et relatifs :

- aux ressources humaines et aux affaires relatives aux missions suivantes :
 - égalité-diversité,
 - études et pilotage de la donnée,
 - gestion des connaissances,
 - innovation territoriale,
 - transformation de l'administration.
- aux affaires juridiques, de l'immobilier et des assemblées.
- aux affaires d'innovation numérique et des systèmes d'information.

- en matière de gestion du personnel : les avertissements et blâmes des agents de toutes catégories.

ARTICLE 2. - Le présent arrêté abroge l'arrêté n° 2021-268 du 1^{er} juillet 2021 donnant délégation de signature à M. Laurent Dechandon et l'arrêté n° 2021-269 du 1^{er} juillet 2021 donnant délégation de signature à Mme Gaëlle Galand.

ARTICLE 3. - Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

ARTICLE 4. - Le directeur général des services du Département est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site internet du Département.

Le président du Conseil départemental

Reçu pour notification
un exemplaire du présent arrêté
le

Gaëlle Galand

Date d'affichage du présent acte,
le

Date de notification du présent acte,
le

Certifie que le présent acte est devenu exécutoire,
le